

Le gouvernement en présentant ce projet de loi désire augmenter les pensions accordées aux anciens combattants, en tenant compte de la hausse du coût de la vie. Plusieurs anciens combattants nous ont fait remarquer que l'augmentation en raison du coût de la vie ne représentait pas beaucoup. Alors, les anciens combattants ne sont pas satisfaits des pensions.

Quant à nous, nous tenons à dire au gouvernement que nous sommes heureux qu'il ait au moins décidé de leur accorder cette augmentation en raison de la hausse du coût de la vie.

Monsieur le président, nous savons que nous devons beaucoup aux anciens combattants. Nous savons ce qu'ils ont fait pour la société. Nous savons tout ce qu'ils ont enduré, que d'autres n'ont pas connu.

Je voudrais également dire au gouvernement que d'autres citoyens, qui ne sont pas des anciens combattants, ont aussi des droits égaux. Ils ont aussi droit à nos égards, car je présume que ceux qui sont morts pour la société et qui ont laissé leur femme et des enfants devraient également être considérés.

J'accorde plus de considération aux anciens combattants parce qu'ils ont fait la guerre, mais nous devons beaucoup aussi à ceux qui sont restés au Canada et qui sont morts sur le champ du travail, qui sont morts pour leur pays, eux qui ont tout fait afin de le développer.

Monsieur le président, si l'augmentation que l'on accorde aux anciens combattants est justifiée, il ne faudrait pas se demander pourquoi on accorde ces augmentations de pensions. Nous devons les accorder parce que le coût de la vie augmente. Pourquoi augmente-t-il?

Monsieur le président, pourquoi ne sommes-nous pas capables d'administrer en rajustant le coût de la vie, pour l'empêcher d'augmenter? Lorsqu'on permet la hausse du coût de la vie, on la permet pour tout le monde.

Le coût de la vie, monsieur le président, augmente pour tout le monde, et non seulement pour les anciens combattants et les personnes âgées. Plusieurs n'ont pas de travail, dépendent d'allocations de bien-être social et de pensions de toutes sortes. Ils ne reçoivent pas assez parce que le coût de la vie augmente, et il augmente à cause d'eux.

Si nous accordons des augmentations à tous ces citoyens, nous contribuons également à la hausse du coût de la vie. Si le coût de la vie augmente, nous haussons également les taxes et les impôts.

Et ceci, monsieur le président, s'avère infructueux. Ce malaise économique nous fait comprendre que notre économie fonctionne de culbute en culbute. Notre économie n'a pas de stabilité. Elle est toute déséquilibrée, et plus nous appliquons ce système idéologique, plus nous appliquons notre système économique, plus nous déséquilibrons notre économie, et plus il devient difficile de vivre.

L'augmentation que l'on accordera aux personnes âgées et aux anciens combattants sera neutralisée par la hausse du coût de la vie. Cela ne leur donnera presque rien. Il ne sert presque à rien d'accorder toutes ces augmentations, si nous ne nous attaquons pas aux causes fondamentales de ce désordre économique.

Je suis en faveur des augmentations. Je veux que les gens vivent mieux, mais je sais que nous ne nous attaquons pas aux vrais problèmes et que les causes fondamentales sont plus profondes. C'est à ces causes qu'on devrait s'attaquer. Aucun député ne veut prendre les moyens nécessaires pour supprimer les causes du désordre économique que nous connaissons.

[M. Latulippe.]

L'augmentation du coût de la vie exige des augmentations de pensions et de traitements de toutes sortes. La situation s'aggrave de plus en plus et devient de plus en plus compliquée.

C'est là-dessus, monsieur le président, que nous devrions raisonner. En même temps, je demanderais—on ne peut pas tout lui demander—au ministre de se pencher sur le problème pour voir s'il ne trouverait pas quelque chose d'autre pour enrayer cette augmentation du coût de la vie. Il nous faut trouver des solutions à ce problème, il faut réduire le coût de la vie. Et il y a longtemps que nous proposons ces solutions.

Au lieu d'augmenter les pensions, il faudrait réduire le coût de la vie. Ainsi, cela compliquerait de moins en moins la situation, et les Canadiens pourraient mieux vivre.

Quand les syndicats demandent des augmentations de salaires nous pourrions leur dire: Au lieu d'augmenter les salaires, nous allons réduire les prix et, alors, vous n'aurez plus raison de demander ces augmentations.

Si nous réduisons les prix, nous allons laisser plus de pouvoir d'achat entre les mains des citoyens, et notre économie sera plus viable. Les exportations seront plus faciles à faire, parce que nos prix seront réduits d'autant.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Je veux faire remarquer à la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier tous les députés qui ont participé à ce débat. La nature, les buts et les objectifs du ministère des Affaires des anciens combattants sont tels que nous pouvons tenir un débat de ce genre sans aucun esprit de parti, alors qu'il en serait autrement dans le cas d'un débat intéressant un autre ministère.

Le ministère des Affaires des anciens combattants est essentiellement un ministère de service, voué au service d'êtres humains qui ont servi notre pays. Je le dirige depuis assez longtemps maintenant pour avoir beaucoup de confiance en lui et dans ceux qui le dirigent ou qui s'acquittent honorablement et aussi équitablement que possible de leurs fonctions, dans les limites des ressources que leur octroie le gouvernement.

• (2100)

Je veux rendre hommage au comité permanent des Affaires des anciens combattants. Tout au cours de son mandat, il a mené ses travaux mû par un désir de perfection et d'objectivité, en évitant les conflits d'ordre politique. Les députés de tous les partis réunis à la Chambre auraient pu participer à la discussion qui s'est déroulée ce soir. Elle a parfois débordé le cadre du bill, mais c'est compréhensible puisqu'il fournissait aux députés de la Chambre l'occasion de faire part des désirs des anciens combattants.

J'aimerais revenir sur les observations du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui a fait une étude remarquablement approfondie de la question des pensions, non seulement au ministère des anciens combattants, mais également d'autres ministères de l'État. Il souligna que la disposition relative à la hausse du coût de la vie ne devrait pas empêcher qu'on étudie la possibilité d'augmenter les taux de base de la pension et des allocations aux anciens combattants. Je l'ai clairement fait com-